

Première année

N° 3 - Jeudi 4 Avril 1963

LIBERTÉS

Revue bretonne de l'actualité
politique et sociale

Rédacteur en Chef: Tanguy NOIRMONT

Administration: "LIBERTÉS" - O. R. P. -

3, Quai Lamennais
RENNES (I.-&V.)

Reuzeidik bras eo bout gwanet; bout gwanet n'eo ket mezus
Nemet plega d'ar skraperien, evl tud len: ha kablus.

Barzaz Breiz - Ar re c'hlas.

*C'est grand malheur d'être abaissé, mais ce n'est point déshonorant,
Sinon pour qui, lâche ou coupable, se soumet aux brigands.*

REVUE BIMENSUELLE

Prix : 1,50 F.

S O M M A I R E

RES PUBLICA - Libertés, libertés chéries ...

GOUVERNANTS et GOUVERNES - Avant-propos
- Colonies de l'hexagone

LE TELEPHONE COUTE TROP CHER.

DE LA FOI A LA CORRECTION FRATERNELLES.

DROIT D'AINESSE ET PLAT DE LENTILLES.

QUESTIONS ET REPONSES.

COUPURES DE PRESSE.

En raison des Fêtes,
le prochain numéro de LIBERTES
portera la date du Jeudi 25 Avril 1963.
Joyeuses Pâques! Pask laouen !

... LIBERTES , LIBERTES CHERIES ...

A travers drames et arlequinades, de mois en mois renouvelés, traînant son cortège de ruines morales, de larmes et de sang inutilement répandus , le gaullisme ahanant s'achemine vers son déclin inexorable.

Quand et comment cela arrivera-t-il ? Question que, voici deux mille ans, on entendait déjà en Palestine, question oiseuse qui, dans l'ordre temporel, le nôtre, ne cesse de troubler les hommes à petits motifs.

L'important, comme pour le salut éternel, n'est-il pas qu'à tout moment, on se tienne prêt à faire face ?

Hormis des conjonctures qui échappent à l'analyse, cela arrivera quand la multitude des citoyens désenchantés l'emportera sur le nombre de ceux qui restent englués dans leur acquiescement sordide.

Cela fut près de se produire à l'automne dernier, assez près du moins pour imposer vingt quatre heures de délai inattendu à la réflexion de Colombey.

Si les députés-godillots (godillots de droite et godillots de gauche, les deux font la paire) prenaient quelques grains d'ellébore au lieu de s'enivrer d'un succès de type parlementaire que nul ne conteste, (obtenu par des moyens que la légalité gaulliste tolère ou suscite mais que la morale réprouve) ils trouveraient, additionnant leurs voix, que loin de représenter la majorité de "l'opinion", ils sont les élus d'une minorité parmi les votants, sans parler des abstentionnistes.

Les mines abattues qu'on voit aux adversaires supposés du gaullisme ne s'expliquent donc par rien, sinon la veulerie de ces "chefs" en baudruche.

Pourtant à partir des matériaux qui nous seront laissés, il faudra reconstruire, dans l'amitié enfin retrouvée des Français, condition primordiale de toute vie sociale organisée.

C'est pour amorcer, sur un coin de terre bretonne, française par traité et consentement mutuel, ce redressement simultané, défaite du gaullisme et son remplacement, que "LIBERTES" s'est donné la peine de naître et qu'il va maintenant s'adonner au plaisir de vivre, de croître et d'embellir.

J'entends que cette action se déroule dans une légalité stricte pour nous-mêmes, autant qu'exigeante pour les autres, terrain peu familier à nos antagonistes, disciples inavoués du "macht ist recht".

Par-delà le gaullisme éphémère, tout en dénonçant sa duperie foncière, tout en fustigeant ceux qui, empêtrés dans ses palinodies, s'en font les médiocres complices, notre tâche essentielle doit être d'ausculter le corps politique français, de décrire ses maux et de chercher les remèdes appropriés.

Ayant refusé de servir le maître, il est naturel que nous déplaisions aux valets.

Nous trouvons d'amples consolations dans le nombre accru des gens de coeur qui rejoignent nos rangs, d'autant plus qu'il compte l'immense majorité des bons serviteurs de l'Etat car, s'ils jugeaient naguère avec sévérité l'enlèvement progressif de la IVème République, ils savent, d'expérience quotidienne, qu'on ne guérit pas la grippe en s'inoculant le choléra .

- Même la Police ?

- Surtout la Police , la vraie. Je vous le raconterai un jour.

On me demandait de souligner nos intentions. Ainsi, pas à pas, nous commenterons l'étape prochaine, attachés à défendre efficacement les libertés, héritage imprescriptible des hommes au sein des cellules vivantes , composantes de l'Etat : famille, métier, commune, province.

- A moins qu'on ne vous supprime !

- Je voudrais bien voir ça ! C'est M. Pompidou qui ne serait pas content, lui champion de la liberté de la presse !

Au fond, ces diables-là veulent bien pratiquer la dictature, pourvu que ça ne se voie pas trop. A deux ou trois exceptions près, trois ou quatre mettons, d'affreux petits bourgeois. Ils sont perdus, vous dis-je.

Un seul risque d'échec, en vérité. C'est que vous-mêmes, lecteurs de "LIBERTES", gardiez fermés votre bouche et vos yeux, les oreilles... et la bourse.

Me suis-je assez clairement fait comprendre ?

T.N.

GOUVERNANTS et GOUVERNES

ou

La Cacophonie Intérieure.

AVANT-PROPOS.

La véritable nature de l'étrange mal politique français se dissimule au regard sous un réseau si dense désormais, de scléroses anciennes, d'hypertrophies tenaces, de tumeurs indurées, d'aberrations nombreuses au point de constituer la norme, qu'on désespère d'en aborder l'étude par quelque lambeau de tissu sain.

Impression d'autant plus désolante que si l'on aperçoit, là-bas, au terme de l'analyse, les conclusions auxquelles celle-ci doit nécessairement aboutir, il s'en faut que les étapes intermédiaires offrent un déroulement logique et continu.

En effet, sous les dehors d'une savante architecture, les institutions françaises recèlent tant d'incohérences, d'absurdités, de défis au sens commun, de dénégations de la règle, d'échappatoires, d'usages abusifs, mais aussi s'appuient sur tant de complicités parmi les quelques milliers de bénéficiaires intéressés ou ignorants (je compte en donner mainte illustration) que c'est devenu une gageure de les décrire telles qu'elles sont, sans de fréquentes redites, des retours en arrière, des représentations isolées de ce qui suit ou de ce qui précède, quitte à lasser le lecteur ou à lui laisser supposer que l'auteur ignore où il veut en venir.

Combien plus aisée la tâche érudite d'un spécialiste de Droit constitutionnel ou administratif !

Transcrire et commenter doctement les fonctions, les institutions telles qu'elles devraient être, selon leurs assises régulières, leurs stratifications rationnelles, impose à l'esprit une démarche très sûre. De fait, quel pays possède à l'égal du nôtre, un tel corps de doctrine ! Où se trouvent réunies pareilles sommes juridiques ? Hélas, malgré l'imposant édifice académique, la France se débat depuis longtemps en d'étranges convulsions, sans que les monarchies post-révolutionnaires, ni les Républiques des XIXème ou XXème siècles, ni a fortiori le gaullisme, régime sui generis qui n'a de nom en aucune langue, aient réussi à endiguer le mal, voire à le diagnostiquer - cause ou conséquence ? - l'une et l'autre sans doute, par génération mutuelle.

Après d'autres, plus éminents, dont les leçons se sont presque perdues, dédaignées, incomprises, caricaturées, il faut tenter de remonter aux sources, compte tenu d'éléments nouveaux surgis au cours du dernier quart de siècle, folles années où les gaullistes, émergeant à peine du mauvais pas dont les Alliés les avaient tirés - ont cru pouvoir offrir à la France deux ou trois révolutions supplémentaires.

Finiront-ils par comprendre, ces maboules, que la raison veut qu'un malade se soigne, non certes en appelant à son chevet le médecin gaulliste qui guérit le mal en tuant le patient, mais des praticiens confirmés dont les remèdes simples ont réussi à d'autres.

Que le lecteur veuille donc excuser par avance l'apparent disparate de mes allées et venues dans le labyrinthe de nos institutions, lui promettant de ressaisir, ici ou là, le fil qui permettra d'en sortir à l'air libre.

I - COLONIES DE L'HEXAGONE.

"M. X..., Préfet de Y... ceint plusieurs tabliers. Titulaire de la préfecture de Z..., dont la grisaille monumentale est typique du style "baroque préfectoral" perpétré vers la fin du siècle dernier contre la plupart des capitales de province, il représente le pouvoir central de Paris dont il constitue la principale source locale de renseignements.

Le Préfet, généralement parlant, est bien vu à Paris s'il maintient la tranquillité dans son département et fait élire les bons députés. De ce dernier point de vue, M. X... doit être fort bien vu car, dans ce département de Y..., les candidats gaullistes, de façon non moins surprenante qu'ailleurs, contribuèrent pleinement, lors des élections de novembre, au triomphe national du parti.

Cependant, loin d'être une sinécure, les fonctions de Préfet comportent un pouvoir et une influence considérables en tant que partie intégrante du système français de gouvernement, hautement centralisé.

Dépendant directement du Ministre de l'Intérieur, le Préfet, très versé dans l'art d'administrer, est essentiellement responsable du maintien de l'ordre, ayant autorité sur la police, rôle qui n'a guère varié depuis que Napoléon l'a conçu.

Plus généralement, le Préfet qui vit environné d'honneurs et de dignité, représente tous les départements ministériels dans la circonscription qu'il administre, assisté d'un Conseil Général élu, organe purement consultatif. Le seul équivalent britannique qui vienne à l'esprit est celui du Gouverneur des colonies d'antan ..."

Voilà donc la comparaison que suggérait, le mois dernier, notre conception des libertés locales à un Anglais qui n'est sans doute pas le comte

de ARRAN, dans un journal qui n'est pas l'Evening Standard (1), mais le sérieux, l'officieux dit-on parfois, TIMES de Londres.

L'article a paru le 18 Février 1963, ceux que les noms propres intéressent pourront s'y reporter.

Natif d'une province aux "habitudes et aux traditions très marquées et très originales" - pour resservir les traits pointus dont le chef de l'Etat lacérait le 14 janvier la face de l'Angleterre, quel Breton aurait jamais osé écrire de sang-froid que l'administration des collectivités locales évoque les gouvernements coloniaux, sachant trop que, chez nous, la liberté ne pousse guère en pleine terre et que la tolérance y est tout juste ... tolérée.

Ces précautions dûment prises, comme il sied à un contemporain du gaullisme, remercions l'enquêteur du Times dont il sera sans doute permis d'analyser l'information et les jugements.

Faut-il lui donner raison ? Oui, si la réponse doit consister en un monosyllabe, mais alors, il s'en faut que la vérité y soit toute entière contenue.

Serait-ce oui avec des nuances ? Point encore.

En effet, si certaines assertions de l'article précité sont exactes telles quelles, d'autres apparaissent totalement inexactes - quoique monnaie courante, je vais y revenir -, les plus significatives enfin veulent qu'on s'arrête à chercher le pourquoi et le comment.

Nul hasard dans le fait que l'on parle en français de tutelle des collectivités locales, là où le chapitre correspondant du Droit administratif anglais s'intitule "Local Government", ce qui se passe de traduction.

La France, semble-t-il, ne peut mettre au monde sa conception de la démocratie que par une césarienne renouvelée à chaque naissance d'une petite Marianne, tandis que, chez nos proches voisins-en-l'Île, on a tôt pratiqué l'accouchement sans douleur.

Tâchant d'y voir plus clair, élaguons tout d'abord, dans l'opinion de notre confrère, la fable du préfet-grand électeur des bons candidats, ceux du Pouvoir.

(1) - Au lendemain de la convocation de presse du 14 janvier qui préluait à l'échec des négociations sur l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, l'Evening Standard de Londres publia une chronique féroce anti-française d'un de ses collaborateurs, le comte de ARRAN, à laquelle notre grande presse fit largement écho.

Il eût été honnête de préciser que l'Evening Standard est un canard du soir pour banlieusards fatigués - sorte de sous-multiple de France-Soir, et Lord ARRAN un récidiviste de la divagation verbale dont l'outrance assure seule le succès. Il possède d'ailleurs une excellente culture française.

Par vent gaulliste soufflant fort ou assez fort, il est vrai que les bons ainsi définis, se reconnaissent aisément. D'ailleurs, pour le cas où certains électeurs n'auraient pas très bien distingué, on eut soin, la dernière fois, d'éclairer la lanterne et de former au préalable ces candidats en association, sous la houlette et la houpette, respectivement, de MM. MALRAUX, ainsi devenu, pour changer, chef des "brigades nationales" et FREY, Ministre de la Police, et, quand il a du temps de reste, des collectivités locales.

Pourtant il n'est plus vrai que les préfets se mêlent des élections, sinon pour leur préparation matérielle. Non point qu'ils soient plus vertueux que leurs devanciers, seulement parce que, désormais, le jeu n'en vaut plus la chandelle, objection dirimante.

Jadis, mettons avant 14, point de référence habituel et morose, notables et élus locaux disposaient à coup sûr de votes très nombreux, en fonction d'influences diverses, peut-être simplement en raison du loyalisme traditionnel à cette époque de leur clientèle.

Un préfet avisé, mieux encore le sous-préfet à l'âge d'or du scrutin d'arrondissement, pouvaient dès lors agir efficacement sur une fraction importante de l'électorat.

Ils s'y risquaient souvent, en vertu d'une dépendance politique personnelle qui, en cas de succès, affectait leur carrière d'un coefficient magique. Les exemples abondent de ces fonctionnaires dont l'avancement proclamait, non pas tant leur attachement à la République, que leur dévouement à tel ou tel "Républicain".

L'échec, par contre, entraînait une disgrâce brutale, on assistait à la "valse des préfets" qui, la plupart du temps, se soldait par la perte des honneurs, sans grand dommage matériel, les Paieries générales ou les directions d'Etablissements hospitaliers représentant le pretium doloris de ce diminutio capitis.

Il n'en va plus de même aujourd'hui ; nulle prébende n'attend les victimes de l'envasement gaulliste.

Contrairement à l'opinion reçue, il demeure bien peu de préfets pour prendre parti lors des élections (1) ; leurs seules interventions, fort circonspectes, consistent en conseils à certains candidats, en coups de sonde discrets, en tuyaux glissés dans le creux de l'oreille (si on me faisait dire : en tuyaux creux glissés..., je n'y verrais aucun mal), en menues

(1) On objectera tel ou tel cas d'espèce, ici même, l'élection à l'Assemblée du lord-maire de Dinard, couronnement d'une carrière fulgurante qui... que... dont on parlera bien un jour, rien que pour les à-côtés pittoresques.

N'empêche qu'en l'occurrence, les clés de la "république malouine" se trouvaient aux mains de son maire qui les livra à l'envoyé (N° 2) du gaullisme.

Dans l'état informe de nos mœurs électorales, qui reprocherait à M. Guy La Chambre de n'en avoir pas même touché un mot à ses anciens électeurs, lesquels pouvaient attendre un meilleur traitement ? Babélisme politique.

faveurs accordées ou mieux sous-entendues (rubans ou rosettes d'ordres mineurs, crédits sur des tranches départementales de travaux, etc...)

Encore ceux-là prennent-ils soin de disposer leurs oeufs dans plus d'un panier, à la manière de ces bonimenteurs de la pelouse qui conseillent un cheval différent à une demi-douzaine de parieurs, sûrs, après la course, de pouvoir s'assurer les faveurs du gagnant.

Jeux dérisoires ! L'effervescence qui se manifeste à ce sujet dans le petit monde des candidats ou des élus ne s'explique que par leur ignorance véritable de la psychologie préfectorale et par la confusion imbécile où se meut tout ce qui, en France, participe à la politique, envisagée, comme c'est le cas général, du seul point de vue électoral.

Pour finir, quelle meilleure preuve de l'innocuité des Préfets en ce domaine que leurs pronostics (réclamés à trois reprises par les Ministres de l'Intérieur, pendant la campagne, on se demande vraiment pourquoi, sans doute le plaisir, cuidant engeigner autrui, de s'engeigner soi-même !).

Lors de la dernière consultation, en novembre 1962, l'ensemble des préfets accordaient, à la veille du premier tour, 125 élus à la candidature officielle, chiffre d'ailleurs reproduit par la presse. Encore, rencontrât-on l'un ou l'autre, ne dissimulait-il pas que, sachant à quoi s'en tenir sur la destination de ses rapports, il majorait de 10 à 20% l'estimation des voix gaullistes.

Au mieux, ou selon moi, au pire, ces pronostiqueurs patentés attendaient une centaine de députés brevetés. Il y en eut 230 !

En dépit de quoi, le bon peuple, et, plus grave, les maires, conseillers généraux et les parlementaires continueront, tout grands garçons qu'ils se croient, de pointer (figurativement et ne parlant point à sa personne) un index accusateur vers le préfet, soupçonné de se livrer, en un recoin secret de sa bâtisse, à un culte électoral infâme et de sacrifier nuitamment sur les autels de la concurrence.

Malheureux ! qui vous préoccupez de ce qui ne cèle nul mystère, sinon vos propres ténébreuses combinaisons, mais qui restez insensibles, par contre, à l'alchimie administrative qui, elle, crève les yeux et où se diluent, jour après jour, dans chaque préfecture (1), les vraies libertés démocratiques!

(à suivre)

Tanguy NOIRMONT.

(1) - non du fait du Préfet, mais parce qu'ainsi le veut le Système dont il n'est qu'un instrument.

LE PROBLEME DU TELEPHONE

A la différence de beaucoup d'autres, dénoncés fréquemment par une presse qui en est friande, le "scandale du téléphone" mérite toujours de retenir l'intérêt après plusieurs années d'existence; on peut même dire que son importance s'accroît avec le temps (c'est en 1954 que l'on semble avoir pour la première fois soupçonné son existence) et à mesure que ses contours sont plus nettement tracés. L'étude ci-dessous ne cherche en aucune façon à le grossir, mais plutôt à le définir, avec l'aide unique de documents parfaitement officiels.

N.D.L.R.

o o o

I.- L'enquête de la Commission des Finances.-

1°) Mai 1962: un premier rapport confidentiel:

A la suite d'une longue enquête qu'il poursuivait depuis février 1959 et qui s'est heurtée à ce qu'il appelle "des difficultés inhabituelles", le rapporteur général du budget du Sénat, M. Pellenc, avait établi un rapport sur le problème du téléphone. Les conclusions en étant sévères (mai 1962), le Rapporteur général en avait réservé la diffusion confidentielle à ses collègues de la Commission des Finances.

2°) Novembre 1962: campagne de presse et deuxième rapport, public celui-là:

Au moment de la campagne électorale, un hebdomadaire se servit de ce document dont il avait eu connaissance, pour mener contre le ministre des P.et T. une violente campagne à forme personnelle. Campagne mal fondée au demeurant quant à la personne, pour la simple raison que le ministre venait de prendre ses fonctions. Les critiques ne pouvaient viser que les prédécesseurs. Toute la partie numérique du rapport, à l'exclusion des appréciations, fut alors rendue publique. On en trouvera l'essentiel ci-dessous.

3°) Janvier 1963: le rapport Chochoy, à la suite d'une mission en Suède:

Entre temps, la Commission des Finances avait décidé d'envoyer en Suède une mission de sénateurs, conduite par M. Chochoy, pour étudier le problème du téléphone; le rapport vient d'en être publié. Nous dirons plus loin pourquoi la Suède avait été choisie pour cet enseignement.

II.- Le rapport Pellenc.-

D'après M. Pellenc, qui est orfèvre en la matière puisqu'il est polytechnicien et ingénieur général des Télécommunications, la crise du téléphone en France ne serait pas due à un manque de crédits, mais à un mauvais emploi des crédits.

Le problème du téléphone

-:-

Ses informations, écrit-il, sont tirées du rapport d'un conseiller à la Cour des Comptes et de ceux de deux missions officielles d'ingénieurs français envoyées en Suède. Pourquoi retrouve-t-on toujours la Suède dans ce sujet? Pour deux raisons: la première c'est que le réseau de télécommunications de ce pays est unanimement considéré comme un modèle; la deuxième, la plus importante, c'est que par l'effet d'un socialisme intelligent, l'Etat suédois a créé, pour la fabrication du matériel téléphonique, des usines témoins, ce qui lui permet de contrôler les prix de l'industrie privée; or, c'est le seul pays du monde occidental à offrir un tel enseignement.

Voici les conclusions du rapport:

1°) "Le rendement global du réseau français est à peu près le tiers de celui du réseau suédois; selon les services, les écarts de rendement entre ces deux réseaux, toutes corrections faites, s'échelonnent entre 37 % et 600 %; en particulier concernant les centraux automatiques français, pour lesquels le pays a donc consenti les sacrifices en argent nécessaires, leur rendement ne dépasse pas le sixième de celui des centraux suédois de même âge. Ces défauts de rendement ne sont pas imputables au personnel, mais à l'acquisition persistante de matériel périmé.

2°) "Concernant les prix d'achat, M. Bokanowski, ministre de l'Industrie, a déclaré à la tribune du Sénat qu'une ligne d'abonné revient en France à 5.000 frs (nouveaux), omettant d'ajouter qu'il disposait dans ses dossiers d'un rapport de ses propres experts, qui exposait qu'en Suède, pays où la main-d'œuvre est cependant mieux rémunérée qu'en France, une ligne ne revient qu'à 900 francs. Le Rapporteur général ayant apporté à ces données brutes les corrections qui s'imposent, conclut que, dans le montant que coûte effectivement aux P. et T. une ligne d'abonné, il ne peut que constater qu'il subsiste, comparativement au prix qui apparaît comme matériellement réalisable, tout en laissant au constructeur un bénéfice, une majoration de 217 % sur laquelle il ne lui est fourni, en dépit de son insistance, aucune explication. Il rapproche cette constatation de celle faite par M. le Conseiller Mathey, de la Cour des Comptes, d'ententes entre les fournisseurs.

3°) "Concernant les retards dans l'installation du téléphone, les prix excessifs entraînent nécessairement la faible efficacité des crédits. S'agissant des tarifs, les tarifs français s'échelonnent sans justification probante entre 2,4 fois et 14 fois les tarifs suédois avec un écart qui atteint au bas mot, le simple au triple. Tous ces chiffres sont extraits de documents officiels et soumis au ministre pour rectification éventuelle, celui-ci n'y a apporté aucune correction".

Le Rapport Pellenc spécifiait enfin que la comparaison avec la Suède ne devait porter que sur les communications urbaines. En effet, la Suède est un pays tout en longueur, alors que la France a la forme d'un hexagone; les réseaux de câbles interurbains ayant des structures différentes, échappent à toute comparaison. Il en va tout autrement, explique-t-il, concernant le service urbain; en effet, tout réseau urbain, quel que soit le pays, a la forme d'une étoile, avec au centre le central. Dès lors, dit le Rapporteur général, des écarts de tarifs du simple au triple ne se justifient pas et des écarts de coûts de la ligne d'abonné (élément de central + circuit + poste) du simple au triple ne peuvent provenir

que de prix excessifs qui sont, eux-mêmes, le fruit d'ententes abusives entre les fournisseurs.

III.- Les enseignements du rapport Chochoy.-

C'est dans le dessein de confirmer ou d'infirmar les sévères critiques de son Rapporteur général que la Commission des Finances du Sénat a envoyé en Suède une mission conduite par M. Chochoy, ancien ministre.

Celle-ci a rapporté une documentation statistique abondante, dont il est possible de tirer un enseignement utile. Tout d'abord, il est bien exact qu'en Suède, la communication urbaine est vendue l'équivalent de 7 centimes français contre 25 centimes chez nous et l'analyse des comptes d'exploitation des deux administrations permet d'observer que les prix de revient sont respectivement d'environ 6 centimes et 21 centimes. Ces chiffres montrent qu'en France des prix de revient excessifs sont de plus grevés d'un lourd supplément qui va à l'autofinancement. Au contraire, en Suède, le prix de vente très bas inclut un bénéfice raisonnable.

Le rapport Chochoy publie un tableau comparatif des salaires des employés du téléphone dans les deux pays. Ne faisons pas état des échelons moyens, pour lesquels les définitions peuvent être discutées et ne retenons que le haut et le bas de l'échelle (directeur régional et agent d'exploitation); les salaires suédois sont supérieurs de 40 % en bas de l'échelle et de 70 % en haut de l'échelle aux salaires français.

Ainsi, il est démontré qu'une administration moderne peut vendre de la communication téléphonique trois fois et demie moins cher que nous, tout en payant son personnel de 40 à 70 % plus cher.

On ne saurait soutenir en effet que ces chiffres sont la conséquence de la richesse générale de la Suède; l'administration suédoise des Télécommunications jouissant de l'autonomie financière, la constatation que ses comptes sont bénéficiaires montre que c'est au contraire une bonne gestion du téléphone qui concourt à la richesse générale.

IV.- Les lacunes du rapport Chochoy.-

Ainsi, concernant les constatations, le rapport Chochoy confirme et complète le rapport Pellenc; par contre concernant les explications, certaines lacunes restent à combler.

Tout d'abord, concernant l'achat de "matériel vétuste et périmé" dans les centraux téléphoniques, résultant d'une sorte de partage géographique du marché, au profit de certaines sociétés à raison sociale française, mais qui ne sont que des filiales de l'International Telegraph and Telephone, la puissante firme américaine, M. Pellenc avait formulé des accusations graves et précises: "En France, dans les centraux automatiques, un agent dessert en moyenne 280 abonnés; en Suède 2.800 abonnés; or, nos agents se donnent plus de mal que les Suédois; mais par l'effet de monopoles abusifs, on nous vend au prix fort du matériel périmé. Conséquence: ce matériel désuet, étant tout neuf, devra durer

Le problème du téléphone

--

25 à 30 ans d'où pendant tout ce temps, emploi obligé de 10 fois plus de personnel que la normale, d'où pendant un quart de siècle, obstacle à la baisse des tarifs et à la hausse des salaires". (1) Assez fâcheusement, le rapport Chochoy dans ses informations, bloque ce compartiment "centraux automatiques" avec deux autres secteurs d'activité, de sorte qu'il est impossible d'y voir clair. L'administration suédoise cependant ne doit pas ignorer les effectifs de ses centraux automatiques.

Quant aux prix d'achat du matériel, que M. Pellenc déclare lui apparaître grossièrement de l'ordre du triple des prix suédois, en calculant le coût de revient "par ligne", c'est-à-dire par abonné, M. Chochoy aborde autrement le sujet. Il calcule le coût de revient "par poste" et il précise par poste "de toute nature". On pourrait être tenté de penser que les deux méthodes sont équivalentes, attendu qu'au bout de chaque ligne il y a un poste; or ce n'est pas la même chose, car certaines lignes desservent plusieurs postes, les postes dits "supplémentaires". Et ceux-ci eux-mêmes se subdivisent en deux catégories; en effet, pour ceux-ci, les abonnés peuvent recourir soit à l'Etat, soit à l'industrie privée. C'est ainsi que les 4.600.000 postes en service en France, se répartissent en trois catégories:

- 1°) Postes principaux	2.400.000	} Soit 2.900.000 postes payés sur le budget des P.&T.
- 2°) Postes supplémentaires installés par l'Etat	500.000	
- 3°) Postes supplémentaires installés par l'industrie privée (par des firmes telles que Téprina, le Téléphone privé national, etc) ..	1.700.000	} n'ayant rien à voir avec le budget des P. et T.
Total		
4.600.000		

Le calcul de la dépense par poste "de toute nature" (le contexte ne laisse aucun doute) introduit dans le montant du prix payé en moyenne par l'Etat 1.700.000 postes que l'Etat ne paie pas.

Mais le raisonnement devient encore plus sujet à caution si l'on observe qu'en Suède, pays socialiste, la troisième catégorie (les postes privés) n'existe pas. Ainsi, la méthode de calcul Chochoy minore artificiellement le prix français, sans minorer en rien le prix suédois.

Cependant, le rapport Chochoy conclut que le "coût moyen par poste" apparaît en France comme de 60 % plus élevé qu'en Suède, ce qui, sur des investissements annuels de l'ordre d'une centaine de milliards d'anciens francs (tel est le rythme du IVème Plan) correspond déjà annuellement à quelques dizaines de milliards d'anciens francs dont la justification économique apparaît peu convaincante. Si on y ajoute "l'erreur" sur les postes privés, le supplément discutable se révèle plus considérable encore.

En résumé, les constatations chiffrées du Rapporteur Général qui, nous l'avons rappelé, se trouve être un ingénieur général des Télécommunications: prix d'achat du matériel apparemment et grossièrement de l'ordre du triple de ce qui est pratiquement réalisable, n'ont jusqu'à présent pas reçu de démenti chiffré.

(1) - Ce chiffre 10 doit être rapproché du chiffre 6 cité ci-dessus: d'après le contexte du rapport Pellenc, il faut comprendre "au moins 6 fois mais vraisemblablement 10 fois!"

DE LA FOI A LA CORRECTION FRATERNELLES

On vient de m'adresser un bulletin, de Mars 1963, dont les pages médianes sont communes, si je ne m'abuse, à nombre de paroisses, non seulement d'Ille-et-Vilaine, mais de plusieurs diocèses.

J'y ai lu, sous le gros titre " LA RELIGION A CHANGE " (1), avec, en sous-titre dans le texte " Une foi fraternelle " , un article dont voici les conclusions :

" Il n'est pas possible de donner ici une vue d'ensemble des caractéristiques que devrait avoir notre foi d'aujourd'hui. Je dirai seulement quelques mots de celle qui me semble devoir être la première et la plus importante de ces caractéristiques : notre foi d'aujourd'hui doit être une foi fraternelle.

Fraternel, cela suppose une relation ; une relation de l'homme à l'homme que l'on doit regarder comme son frère. La foi fraternelle veut dire que, dans l'accomplissement de sa propre foi, chacun doit considérer l'autre en frère, et que cette relation, comprise d'une manière effective et explicite, fait partie intégrante de la forme de sa foi d'aujourd'hui. Et le frère dont il est question, c'est tout homme d'aujourd'hui, même celui qui pense ne pas croire, même celui qui ne croit pas.

La foi chrétienne, en effet, qu'on le sache ou non, est en relation essentielle avec l'Eglise, avec l'ensemble des fidèles. La foi présuppose donc une communauté et la crée. La foi signifie d'abord faire confiance à Dieu, mais aussi faire confiance à l'expérience la plus profonde des autres, se laisser convaincre par l'Esprit qui agit dans les autres.

Et puis, elle nous conduit à une prise de conscience plus nette de la transcendance de Dieu, résultant des transformations profondes de l'image actuelle du monde. Notre monde est en marche vers l'unité. Pourquoi la foi

(1). Ce titre reproduit une réflexion entendue en milieu hostile ou peu averti où elle a cours en effet.

C'est dangereux, car combien ne lisent pas plus loin que le titre que, dès lors, seul ils retiennent.

La grande presse qui le sait bien, fait peser tout l'art de la présentation sur le gros plan "à la une".

n'irait-elle pas dans le même sens ? Le semblant d'incroyance actuel peut n'être qu'une crise de croissance de la foi de l'humanité."

Le P. Laurent.

Par souci de précision, je dois ajouter que le signataire de l'article se réfère à une conférence du Père Jésuite K. Rahner où il dit avoir puisé l'enseignement ainsi répandu parmi nos chrétiens.

On veut bien ne pas tenir compte des fautes de grammaire, des naïvetés ou du simple galimatias épars dans ces deux pages, encore que, demeuré à ce degré d'inculture profane, il apparaisse téméraire de se muer en professeur de théologie, même - ou surtout ?- populaire.

Aucun enseignement, à notre époque de vulgarisation de la connaissance, ne comporte autant d'embûches que celui de la théologie à l'usage des masses. Il exige la possession d'une science, religieuse et profane, égale à celle des plus doctes, alliée à la compréhension des âmes, à l'exacte perception de la psychologie des foules contemporaines et - ce n'est ni le plus répandu, ni le moins nécessaire - à un bon sens inébranlable.

Pour en rester à la substance du texte, pourrait-on savoir ce que c'est que cette foi qui doit "faire confiance à l'expérience la plus profonde des autres, se laisser convaincre par l'Esprit qui agit dans les autres" ?

D'autant qu'au paragraphe précédent, on a lu que les autres, "c'est tout homme d'aujourd'hui, même celui qui pense ne pas croire, même celui qui ne croit pas".

Curieux itinéraire, pour un catholique, d'aller abreuver sa foi aux sources de l'incroyance !

Autrement dit, la "bonne foi" "des autres" n'étant pas mise en cause, toutes les religions se valent. Y compris la religion de l'irréligion ?

Ou bien, me trompai-je ?

Ainsi cogitant, inapte au demeurant à en décider (ce qui est grave en soi, car un texte de ce genre ne doit pas susciter de doutes de ce genre aux lecteurs moyens, parmi lesquels je me range) je crus, bête mais discipliné, devoir en référer à notre rédacteur en chef.

Ce dernier, que la parution de sa tranche napolitaine ronéotypée paraît avoir plongé dans plusieurs abîmes de perplexité, me répondit - grossièrement, à mon gré - qu'il se f...oquait de ces (niais)eries - je transpose -, qu'à tout prendre, la théologie empruntée par le P. Laurent au jésuite K. Kahner ne semblait ni mcilloure ni pire que celle qui lui était infligée

(à lui, rédacteur en chef) communément aux offices (1), en ces temps où la chaire est faiblarde, qu'il pouvait au plus me réserver deux pages dans le prochain numéro, qu'après tout, ça pourrait nous concilier les Pères du Concile, ... je vous fais grâce du reste, peu spirituel, n'étant pas dans un de ses meilleurs jours.

Voilà qui est fait. Se trouvera-t-il donc, parmi les lecteurs de " Libertés " quelque clerc non engagé (c'est ainsi qu'on cause, s'pas ?) ou, à défaut, un laïc compétent et disert, pour nous sortir d'embarras ?

Car, après tout, on ne demande qu'à comprendre.

Erwan Genaoueg.



(1). Je dois à la vérité d'indiquer que le R. en C. de " Libertés ", quels que soient le nombre et l'épaisseur de ses défauts, n'y ajoute pas de manquer aux commandements de l'Eglise.

DROIT d'AINESSE et PLAT de LENTILLES.

Quasiment mis en demeure d'affirmer, "sans obliquité" précise l'un, la "position de LIBERTES" à l'égard du ou des problèmes que l'usage englobe sous la référence générale de "l'enseignement libre", me voici prêt à les contenter, encore que, coupable de deux numéros de LIBERTES, je m'y sente innocent de tout commerce illicite avec l'équivoque. Veuillez donc cet aimable correspondant, ayant lu, ne point confondre ma cause avec celle des hommes du quai des Brumes, pardon, de la rue du Pré Botté.

Pour en revenir aux problèmes relatifs à l'enseignement libre, sans doute l'occasion nous sera-t-elle donnée d'en traiter divers aspects, chemin faisant.

Sans plus tarder cependant, je crois ne pas pouvoir mieux faire que de livrer au lecteur la substance des pages, à quelques appogiatures près, que voici deux mois, j'adressai, on va voir dans quelle conjoncture, à certaines hautes personnalités habilitées à en connaître.

Le 12 Janvier 1963.

..... je crois devoir vous faire part des réflexions que m'inspire la grève décidée par le personnel laïc des établissements d'enseignement catholique, en signe de protestation contre les retards apportés à l'application honnête de la loi ...

Ayant eu l'occasion d'en entretenir à l'époque nombre de personnes intéressées à l'heureux aboutissement des projets en cours, on n'ignore pas comment je jugeai la dernière mouture de cette loi, loi-piège ai-je souvent répété.

Dès lors qu'on reconnaissait le principe juste d'un partage (1) des crédits affectés aux divers ordres d'enseignement, ses modalités d'application devaient demeurer simples (la probité ne s'embarasse pas de longueurs, ni d'obscurités) et sauvegarder, non seulement le caractère propre de

(1) - le mot aide lui-même est à rejeter, on voit pourquoi : une cause juste n'a pas à être aidée ; dans une société civilisée et démocratique, elle obtient la part qui lui revient de droit, ni plus ni moins.

l'enseignement (1), mais aussi son autonomie de gestion qui en constitue la meilleure, pour ne pas dire l'unique garantie.

Des politiciens sans caractère, un certain clergé dont on veut croire qu'il faut déplorer en lui seulement l'incompétence politique et l'incapacité tactique, se sont satisfaits d'un texte dont les dispositions essentielles aboutissent à la mainmise du Ministère et des échelons subordonnés, sur les ressources, les horaires, les méthodes, les personnes et par conséquent, les esprits.

C'est dire combien je me sens plus à l'aise que tant d'autres pour apprécier les revendications ou leur mode d'expression.

Autre chose en effet, la protestation que j'approuve, autre chose une grève laquelle, objectivement (pour parler comme les marxistes-léninistes qui s'y connaissent) apporte de l'eau au moulin adverse.

Comment ne voit-on pas qu'utiliser le même moyen d'action qu'emploient normalement des fonctionnaires ou des salariés vis-à-vis de l'Etat ou de leur patron, c'est admettre du même coup la subordination hiérarchique à l'Etat-Patron ?

En temps utile, j'ai indiqué à la ronde, quel moyen de persuasion ou, si l'on préfère, de dissuasion (cela revient au même, c'est affaire d'emballage) constituait la situation politique du moment, compte tenu des énormes et indispensables majorités recueillies par le régime dans les provinces à forte densité catholique. La carte du OUI et celle des chrétientés les mieux établies coïncident, hélas, presque exactement. Le dernier plébiscite et les élections subséquentes en ont apporté la confirmation éclatante. Alors, qu'à quelque chose malheur soit bon !

Il fallait - à temps - exiger que cessent, sans délai, les vexations rencontrées dans l'application d'une loi déjà exorbitante. Croyez bien qu'il eût été, - à temps- sans délai, satisfait à toutes les exigences.

On a préféré, contre tout bon sens, laisser répandre complaisamment que si le OUI, puis les candidats officiels, ne l'emportaient pas, c'en était fini de l'enseignement libre - tu parles, Charles !

Maintenant, oh ! maintenant, pas si commode. Les OUI moissonnés, engrangés, de quoi vient-on se plaindre ?

(1) - Faillait-il, pour qu'on dût le mentionner, que les textes fussent ambigus et douteuses les intentions ! Car enfin, à quoi pourrait bien ressembler une école libre qui aurait perdu son caractère propre, sinon à "la laïque" pure et simple ?

D'ailleurs, en toute cette matière, si grave pourtant, on ne cesse de côtoyer le ridicule, heureux quand on ne l'enjambe pas pour choir dans l'arbitraire et l'odieux.

Une grève de maîtres ou de professeurs catholiques risque même d'aliéner telles familles qui leur confient leurs enfants "parce qu'eux, du moins, ne font pas la grève."

Ira-t-on vitupérer cette plèbe parce que ses choix, dans la vie, s'inspirent de considérations terre-à-terre ?

Avouons qu'on ne lui a guère enseigné, ces temps-ci, à s'enflammer pour des principes ou à affronter le flot !

Que voulez-vous ? Quand on a pris l'habitude d'abandonner les citoyens aux convoitises, aux lâchetés ou aux prudences du siècle les jours ouvrables, il faut abandonner du même coup l'espoir de les récupérer le dimanche, revêtus d'une solide armure de chrétiens éclairés et sans peur.

Enfin ! puisqu'on a laissé échapper les meilleures occasions, il conviendrait de le racheter par un surcroît d'énergie. Plutôt que de laisser s'enfermer des subalternes, il sied, et du reste, il suffit que la seule hiérarchie légitime en ce domaine (1) aille s'en expliquer avec la seule personne qui, si elle (il doit falloir orthographier Elle de Majesté, - tant pis ! c'est écrit -) l'avait voulu, si elle (récidiviste, va !) le veut encore, y peut quelque chose et qu'il n'est nul besoin de désigner plus clairement.

Alors, peut-être, sans doute, sûrement, les moyens de tarir cette source d'humeur chez les indispensables Bretons, Vendéens, Alsaciens ... seraient bientôt trouvés et mis en oeuvre.

La personne que ci-dessus j'ai voulu représenter comprend fort bien ce langage des forces en présence ; apparemment, c'est même le seul qu'elle (ter) comprenne.

Dernièrement, a-t-on lu, son Préfet, sur ordre n'en doutez pas, reprochait à Mgr. de Metz le soutien apporté à la cause des mineurs lorrains, étant donnée la situation particulière du clergé mosellan.

Ah ! le bon billet qu'a De Gaulle ! qui ne se rend pas compte qu'à l'égard de nos Evêques, c'est lui qui est concordataire, puisqu'ils tiennent son sort entre leurs mains. Qu'ils les entr'ouvrent seulement et le gaullisme irait faire floc au fond de la mare.

Simple question de bon sens, de courage et, dans une certaine mesure, mais dans une certaine mesure seulement, d'opportunité.

(1) Hiérarchie représentative de l'enseignement catholique librement, donc démocratiquement choisi par les familles - et que celles-ci continueront à choisir tant qu'on y cultivera les vertus chrétiennes et non les mièvreries progressistes.

S'il n'était question que des torts causés aux admirables et modestes travailleurs de l'enseignement catholique, nous aurions là un devoir d'impacience.

S'agissant des âmes, faut-il donc être plus conciliant ?

Tanguy NOIRMONT.

QUESTIONS et REPONSES

Cette rubrique traitera de sujets évoqués par des correspondants ou des visiteurs, lorsqu'ils présentent un intérêt général.

QUESTION.

..."Tout en approuvant vos articles, je pense que "LIBERTES" devrait serrer l'actualité de plus près. Par exemple, pourquoi n'avoir rien dit sur les mouvements de grève, leurs causes et ce qu'il faut en penser, ce qui en intéresserait beaucoup. N'y aurait-il pas intérêt à paraître chaque semaine, pour faciliter le contact avec la politique au jour le jour ?"...

REPONSE.

Vous fournissez vous-même, pour une large part, la réponse à votre remarque concernant l'actualité quand vous suggérez une parution hebdomadaire, laquelle est irréalisable, pour le moment.

Simple question d'argent. Il semble inutile de songer à franchir une nouvelle étape tant que la précédente n'est pas consolidée. Peut-on compter sur vous ?

D'ailleurs, il convenait, dans un premier temps, de lier connaissance, de causer un peu à bâtons rompus, avant de traiter ex cathedra des buts et moyens. L'éditorial d'aujourd'hui tend à combler en partie cette lacune. Il sera toujours temps, si Dieu nous garde, de décortiquer l'évènement.

Ceci posé, voici, en gros, ce que je puis dire des grèves, de celle des mineurs en particulier :

a) elles fournissent une preuve supplémentaire, s'il était besoin, de l'absurdité foncière du gaullisme qui, bâti par un seul homme à sa propre mesure, ne peut être, en dehors de l'acteur principal, qu'un théâtre de marionnettes.

Les grands commis abaissés au rang de petits commissionnaires, comment s'étonner que les fonctions d'exécution échoient à des domestiques, au double sens, classique et contemporain, de ce mot ? Les propos, les silences, les

absences, les attitudes d'un Grandval, d'un Bokanowski, au cours du conflit, correspondent parfaitement à ce que l'on savait de leurs capacités. Leur faire payer les pots cassés ? Dérision ! C'est le système qui grippe.

b) les communistes et leur corps-franc cégétiste ont failli être tournés par la gauche - ce qu'en bons léninistes, ils abhorrent !

Ils étaient convenus - tacitement bien sûr, cela dure depuis vingt ans - qu'afin de ne point mettre en posture fâcheuse le gaullisme dont la politique étrangère fait l'affaire du Kremlin, tout en s'octroyant le bénéfice tactique de l'opération, la grève ne durerait que 48h. après quoi, la réquisition (mise en oeuvre, si l'on peut dire, en effet, le 3ème jour) s'appliquerait, les ouvriers retournant de bon gré au fond de la mine, suivant l'exemple donné le lundi (jour de repos dans le bassin minier du Nord) par les bons élèves de Lorraine (1).

Quant aux syndicats F.O. et C.F.T. (C ou pas C ?), partisans dès le départ, d'une grève efficace, ils auraient bonne mine. Tel était le thème de la manoeuvre.

N'oublions jamais ("nos actes nous suivent", écrivait Paul Bourget) que le Général de Gaulle est celui qui, tandis que le Maréchal Pétain était condamné à mort, a blanchi le lieutenant THOREZ, déserteur en temps de guerre (septembre 1939 - il ne s'agissait pas alors de "Résistance") sur l'ordre de ses patrons de Moscou où il passa les années suivantes (Oh! pas dans l'enfer de Stalingrad - pardon, la bataille de la Volga - ni à l'escadrille Normandie-Niémen !)

Or, il advint que "la base", la foule laborieuse des 2èmes bibis du front du travail, n'ont pas marché, forçant leurs dirigeants à durcir la position.

Cela étant, comme chaque fois qu'il "trouve à qui parler", le Pouvoir a reculé, comme naguère devant les Anciens combattants, devant les agriculteurs en 59 et 60, comme devant tels anciens compagnons, héros des mauvais jours qui, à l'occasion, ne l'envoient pas dire (il en existe, ainsi feu le jovial mais bourru AVININ) et dont certains en racontent parfois de bien bonnes.

Attention ! toutefois. Ce pouvoir-là n'opère que des reculs tactiques, le temps de se ressaisir pour mieux réduire l'adversaire tout ébaubi. A la place des syndicats, j'ouvrirais l'oeil, et le bon !

Pour l'U.N.R., les siens sortent de l'aventure un peu plus aplatis ,

(1) - Ainsi calculait-on. Il faut s'appeler F.X. HUTIN pour croire ou faire semblant de croire (voir "Coupures de presse") qu'à l'heure gaulliste, ce sont des "technocrates" ou des ministres qui prennent des décisions importantes.

record battu.

Bah ! soyons avarés de notre mépris. Il y aurait là trop de parties prenantes .

o o o o
o o
o

QUESTION.

... Je viens de prendre connaissance du N° 2 de "Libertés"... Je consens que les opinions de Monsieur Paul HUTIN ne soient pas les vôtres , mais pourquoi salir l'action que vous poursuivez par la calomnie la plus primaire et la plus inacceptable ?

... Le Christ n'a-t-il pas dit : faites du bien à ceux qui vous haïssent, pardonnez à vos ennemis, faites-vous aussi petits que des enfants ?

... La liberté de chacun a des limites. La morale chrétienne ne dit-elle pas : "La liberté finit au moment où elle porte atteinte à celle d'autrui". Si votre journal veut être respectable, il doit avoir une tenue morale qui refuse la critique stérile. Il est sans gloire ni valeur le succès qui prend sa source dans l'ironie facile et combien vide d'un esprit de potache.

... Je serais heureuse qu'il soit fait écho de cette opinion dans un prochain numéro de "Libertés"...

REPOSE.

Lorsque M. Paul HUTIN et l'équipe d'Ouest-France prirent possession des moyens de production et de diffusion de l'Ouest-Eclair dans des conditions qui, si elles participaient de la légalité du moment, ne s'embarassaient guère de morale chrétienne, ils assumaient, ipso facto, une grave responsabilité publique et politique.

Cette responsabilité, les mêmes n'ont cessé de la porter depuis lors, au travers des crises qui depuis un quart de siècle , secouent notre pays.

Leurs opinions, quoique exprimées dans cette langue douceuse et fadasse qui fait croire à la bonhomie, ont maintes fois blessé au plus profond nombre de leurs concitoyens et coreligionnaires, plus que jamais au cours des dernières années.

Ce sont ces attitudes publiques et politiques, nulle autre, que j'ai, en tant que citoyen, à plus forte raison en tant que journaliste, le droit et le devoir de critiquer, en tâchant, s'il se peut, d'éclairer suffisamment mes compatriotes, pour substituer, par tous moyens légaux en mon pouvoir , des idées et des sentiments vrais à des idées et des sentiments faux.

Que le ton de "LIBERTES" vous déplaise, cela ressort à l'évidence du vôtre ; en toute hypothèse, il appartient à l'ensemble des lecteurs de se prononcer. A ce jour, leur verdict, à ma connaissance, joué à 10 contre 2 en votre défaveur.

Cela dit, je vous convie à constater :

1°) qu'il messied d'utiliser improprement le mot "calomnie" ou encore d'évoquer les textes évangéliques à propos d'une réminiscence de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

2°) que vous-même n'y allez pas de main-morte quand un chrétien vous tombe sous la dent. Dommage de laisser inemployé ce talent : Ouest-France peut-être..., sinon, voyez "LIBERTES" !

Puisque votre lettre était signée lisiblement et comportait une adresse, du moins puis-je saluer cette forme rarissime du courage civique et vous prier, de ce fait,

d'agréer, Mademoiselle, l'hommage de mon respect.

T. NOIRMONT.

P.S. Ma référence à l'épisode de la Libération entend uniquement, sans que j'y aie été mêlé d'aucune façon, faire remonter à son origine l'action de l'équipe actuelle.

Je n'ai connu personnellement, et ne connais encore, ni la garde descendante, ni la garde montante ; seules m'intéressent les idées, leur expression et les conséquences qui s'ensuivent.

Et puis, Folutin.... va, je ne le hais point ; je l'assaisonne à la vinaigrette, selon ses mérites, ce n'est pas la même chose.

C O U P U R E S D E P R E S S E

" TANT QU'IL FAIT JOUR " - Mensuel protestant français. Janvier 1963.

" A nos yeux, et toutes choses inégales d'ailleurs, nous avons autant de raisons de nous battre contre le régime d'abdication neutraliste du général de Gaulle, que les jeunes anticastristes en ont de poursuivre le combat contre Castro, que les minorités opprimées de l'Est de résister à l'oppression rouge. Notre front est (maintenant que l'Algérie est abandonnée) moins dur, moins violent : nos prisons sont peut-être un peu mieux chauffées. Mais la guerre est la même ...

Maintenant, le rôle des églises dans tout ceci, c'est une autre histoire. Comment ont-elles moralement et intellectuellement capitulé devant l'ennemi, né de l'accouplement démoniaque du progrès technique (dont personne ne songe à contester les bienfaits) et de l'erreur intellectuelle ? Elles étaient faites pour résister, l'Eglise catholique aux empereurs païens, l'Eglise réformée aux dragons du Roi-Soleil. On ne voit là que courbettes, abaissements, compromissions, et disons-le, sottises. Heureusement demeurent l'ivrognerie, la sodomie, les lèvres et les seins provocants de Brigitte Bardot, le bienheureux adultère, la traite des blanches, le vol à main armée : faute de quoi, l'Eglise n'aurait plus grand chose à dire ... De même les bourgeois donnent un peu moins d'argent à leurs curés qu'à leurs percepteurs, mais les pauvres, aussi, n'en demandent pas tant. Ils ne demandent plus rien. Ils n'ont plus rien à dire. Ils sont fascinés par les vieux cocos, par les vieux socialos, qui n'ont d'ailleurs pas plus à dire qu'eux, par le vieux général de Gaulle, par la pérennité de la Bourse, par les Arts ménagers, par Johnny Halliday. Un petit signe de croix sur tout cela, et tout va bien.

De vous à moi, je parle des curés pour moins vous choquer. Mais chez nous, ça de marche pas mieux. "

BULLETIN PAROISSIAL de P..... - (Ille et Vilaine) - (Février 1963).

Sous le titre " LECTURES " : " Nous vous conseillons "LA CROIX", quotidien catholique d'information, recommandé par les Evêques. Il en existe une édition hebdomadaire".

Ainsi présentée, la vérité na laisse voir que le côté "face", le côté religieux ; le côté "pile" demeure caché. Or , LA CROIX est non seulement un

"quotidien catholique d'information", mais un journal politiquement orienté, dont les choix le situent inmanquablement à gauche, ce qui est son droit. Seulement, pourquoi le taire ?

En recommander la lecture à des ouailles peu averties sans annoncer la couleur, c'est ..., hum ! c'est pas bien, surtout pour des prêtres.

Dans la Revue Hebdomadaire de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques - (23 Mars)

Ce commentaire à propos de La révision des accords d'Evian.

" Au moment où l'on dressait le bilan d'une année d'exécution des accords d'Evian surgit l'incident le plus grave que leur application ait suscité. La déclaration générale du 19 mars 1962 dit textuellement (Chap. III) : "Si la solution d'indépendance de l'Algérie et de coopération entre l'Algérie et la France est adoptée, les questions militaires seront réglées selon les principes suivants : ... l'Algérie concède à la France l'utilisation de certains aérodromes, terrains, sites et installations militaires qui lui sont nécessaires." Tel est le principe. Une déclaration relative aux questions militaires fixe les détails et la concession à bail de Mers-el-Kébir. Or le gouvernement français ayant fait exploser le 18 mars une bombe souterraine au Hoggar après avoir prévenu Alger, le Gouvernement Ben Bella demande la révision des accords militaires d'Evian tout en affirmant que sa volonté de coopération avec la France est maintenue.

Notez bien qu'il ne demande la révision que des accords militaires. En effet, ce sont les seuls par lesquels l'Algérie concède quelque chose à la France. Dans tous les autres, c'est la France qui donne ; par conséquent on n'y touche pas ; ou bien ce sont des engagements que prend l'Algérie de respecter les règles élémentaires d'humanité et de droit des gens à l'égard des Français d'Algérie".

Langage de ferme bon sens. Aussi, quelle tristesse de lire, sur le même sujet, dans OUEST-FRANCE du 23 Mars, l'entrefilet suivant :

"Nous n'avons rien à gagner à une rupture avec l'Algérie, bien au contraire. Il ne faut pas oublier en effet qu'une telle rupture nous priverait des ressources de pétrole du Sahara et risquerait aussi de nous couper de certains puits du Moyen-Orient !

Notons aussi qu'il était fort peu opportun, c'est le moins qu'on puisse dire, de faire exploser cette bombe précisément le jour anniversaire des accords d'Evian. Il s'agit là, sans doute, d'une simple coïncidence, mais elle n'en est pas moins regrettable car elle peut nous faire craindre en effet que

des décisions de cette portée ne soient prises au simple niveau des "technocrates" sans suffisantes considérations pour leurs répercussions sociales, humaines, ou simplement psychologiques.

F.X. Hutin-Desgrées.

Il convient que la France ait tort, n'est-ce pas ? Et il faudrait que l'on ménage la sensibilité de ces gens-là ! Allons donc ! A la douche, la tribu Folutin !

LA VIE BRETONNE - (Mars 1963)

"Le budget du C.E.L.I.B. (qui comprend naturellement celui de la Commission régionale d'expansion économique et du Bureau d'études industrielles et artisanales) vient d'être amputé de 20.000 francs (2 millions d'a. f.) le Conseil général du Finistère ayant décidé de limiter à 30.000 francs sa subvention pour 1963 à la suite d'une intervention de M. de Poulpiquet, député, et malgré la protestation de nombreux conseillers. Un nouveau dossier a été déposé pour la session de printemps du Conseil général, portant sur une demande de "subvention complémentaire" de 20.000 francs et nous espérons que l'assemblée départementale du Finistère reviendra sur sa position : il faut rappeler, en tout cas, que les trois autres conseils généraux de la région de programme " Bretagne " (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine et Morbihan) ont renouvelé sans difficulté pour 1963 leur subvention annuelle de 50.000 francs".

Rien à reprendre à la logique de ce Poulpiquet-U.N.R. On ne saurait être à la fois partisan du césarisme centralisateur et défenseur des libertés provinciales dont le C.E.L.I.B., sous la patiente et efficace présidence de M. René PLEVEN, s'est constitué depuis plus de 10 ans, l'actif promoteur.



AVEZ - VOUS LU CE QUI PRECEDE ?

Si oui, veuillez nous faire part de vos observations
(teneur des articles, présentation, périodicité...)

Voyez à la page suivante et ci-dessous, comment
vous pouvez nous aider
car, sans votre concours,
comment pourrions-nous,
poursuivre - accroître - améliorer
la rude mais nécessaire entreprise
dont cette revue est
la modeste manifestation ?

Vente au Numéro : aux Librairies :

- "Les Heures Joyeuses" - 9, rue de Nemours - RENNES.
- "de Bretagne" - 17, quai Châteaubriand - RENNES.

Notre adresse : "LIBERTES" - O.R.P. - 3, quai Lammennais - RENNES -
- Ille et Vilaine-

Notre C.C.P. : "LIBERTES" - n° 1422-93 - RENNES -
ou chèque bancaire à "LIBERTES"

Notre tarif : Abonnement annuel : 25 F.
(20 numéros)

"Les plus coupables sont les moins généreux, c'est la règle".
Beaumarchais (Mariage de Figaro).

ENCORE UN MOMENT D'ATTENTION , S'IL VOUS PLAIT

Dans une période où l'intelligence critique se trouve de moins en moins conviée à s'extérioriser - soit dit par euphémisme -, "LIBERTES" s'efforcera d'être l'instrument d'une réflexion constructive.

Tels de vos amis approuveraient sans doute la substance et la forme de notre action. Faites-nous les connaître en nous adressant le bulletin ci-dessous.

N.B. - On conçoit l'inutilité d'assurer un service "gratuit" (pas pour nous) , à tel suppôt local de l'U.N.R., à un oui-ouïste endurci, bref, à tout (e) citoyen (ne) dont la pensée individuelle est en état d'hibernation prolongée.

Merci d'avance de votre discernement.

o o o

Veuillez assurer gratuitement le service de "LIBERTES"
pendant deux mois à l'adresse suivante :

NOM : (en lettres capitales)

ADRESSE : (complète et lisible)

Ron. Atelier Hervé Le Mée
32, Place des Lices
Rennes.

Directeur de la Publication: Suzanne ARNAL.

Déposé conformément à la loi

Commission Paritaire n° 39.930.